

Démantèlement de la Délégation Episcopale aux Mouvements et Associations de Fidèles (DEMAF)

Le point de vue de la Conférence des Baptisés de Lyon (CCB-Lyon)

A Lyon, la pénurie annoncée de prêtres diocésains n'empêche pas le clergé de contrôler de près l'autonomie des laïcs.

On l'a vu récemment avec l'épisode douloureux du MRJC et de sa parole sur la question de l'avortement. Les laïcs, malgré ou à cause de leurs engagements dans le monde, prennent parfois des positions de fait en opposition avec ce que dit l'Eglise.

C'est peut-être ce type d'incident qui justifie aux yeux de la hiérarchie cléricale la logique de la nouvelle organisation du diocèse de Lyon : chaque Mouvement ou Association de Fidèles est (re)mis sous la direction d'un service pastoral.

Le dynamisme inter-mouvements avait pourtant bien fonctionné ces dernières années, en particulier lors de la mobilisation autour de l'encyclique *Laudato Si* sur la protection de la maison commune et dans la préparation du synode sur la famille. Le point d'orgue de cette mobilisation fut le forum du 28 janvier 2018 "Tous dans le même bain" qui vit la participation d'un millier de personnes.

Les baptisés du diocèse de Lyon, de par leur histoire très ancienne d'engagement des laïcs, s'étaient appropriés avec joie et enthousiasme les dispositions de Vatican II et la réception qui en a été faite dans la capitale des Gaules...

Les structures diocésaines avaient pris en compte depuis longtemps cette dimension. Après le Concile, une « Délégation diocésaine pour l'Apostolat des Laïcs » (DDAL) avait été instituée ; plus récemment, cette fonction avait été refondée en « Délégation Episcopale pour les Mouvements et Associations de Fidèles » (DEMAF).

Le nouveau "Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie" vient de recevoir du pape François ses statuts le 8 mai 2018. Ils vont dans le même sens de la responsabilisation des laïcs : leur engagement à annoncer la Bonne Nouvelle sur leurs lieux de vie et, au sein de leur vocation, leur participation active à la vie de leur Eglise locale.

Nous y lisons notamment que ce dicastère « *doit animer et encourager la promotion de la vocation et de la mission des fidèles laïcs dans l'Eglise et dans le monde, comme individus, mariés ou non, et aussi comme membres appartenant à des associations, mouvements et communautés...* » (art.5). Ce dicastère « *promeut parmi les fidèles laïcs une conscience de coresponsabilité, du fait du Baptême, pour la vie et la mission de l'Eglise, selon les différents charismes reçus pour une commune édification...* » (art.6).

La Délégation Diocésaine pour les Mouvements et Associations de Fidèles était chargée de faire le lien entre les initiatives spontanées que l'Esprit Saint ne manque pas de faire surgir dans son Peuple au sein des différentes communautés.

Or cette instance, la DEMAF, vient d'être supprimée. Chaque mouvement et association passe désormais sous l'égide d'un service diocésain et de sa structure hiérarchique. Cette décision n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable ni avec le presbyterium, ni avec les personnes en charge de cette délégation ni avec les mouvements et associations : les unes comme les autres ont été mis devant le fait accompli.

On ne peut que s'interroger sur le sens de cette restructuration.

Ce que nous en comprenons :

- La centralisation de l'organisation diocésaine autour des clercs se poursuit

- Elle vise manifestement à renforcer le contrôle et la maîtrise de ce qui se vit dans les mouvements et associations
- Les décisions continuent à se prendre hors de tout dialogue, en particulier quand structures et personnes pensent différemment
- La peur de voir grandir l'autonomie des laïcs est présente : elle reste un frein puissant à penser une Eglise différente, moins cléricale

L'Eglise de Lyon a-t-elle vocation à marcher à rebours de « l'Eglise de Rome qui préside à la charité de toutes les Eglises » tant dans son expression conciliaire (cf. AA § 3) que papale (EG § 31) ? Cela ne pourrait manquer de mettre une grande confusion dans l'esprit des fidèles engagés au sein de l'Eglise diocésaine.

On ne peut que s'étonner : le contrôle ne fait pas partie des propositions du Pape François, et les conséquences à court terme risquent d'affaiblir notre Eglise diocésaine.

En effet on assiste ainsi à la sédation létale des Mouvements et Associations de Fidèles, surtout des petites structures qui avaient trouvé un encouragement dans la synergie valorisée par la

DEMAF : et que les services diocésains déjà surchargés auront du mal à les accompagner. On étouffe aussi une pastorale transversale qui s'adressait aux fidèles par l'intermédiaire de leur milieu social : on a déjà parlé des jeunes ruraux, il y a aussi les milieux indépendants, les retraités, ... L'exemple du CCFD ne peut que nous interroger : il touche des jeunes qui ne fréquentent peut-être pas assidûment les messes dominicales mais qui vivent leur engagement à la lumière de l'Evangile.

Certes, il est impératif pour notre Eglise de trouver l'équilibre entre l'évangélisation par les paroisses et celle par les mouvements, et ce n'est pas simple. Ils ne sont pourtant pas en opposition, loin de là, et ils ont des domaines de compétences complémentaires qui permettent de s'adresser aux fidèles "du centre de la nef", du parvis comme de la périphérie de l'Eglise.

Le risque majeur de ce démantèlement est de se priver de bien des richesses au sein du diocèse, alors que l'Eglise a besoin de tous pour annoncer l'Evangile au monde contemporain. C'est d'ailleurs ce qu'a pointé plusieurs fois Mgr Dagens dans ses rapports.

Devant cet état de fait, la CCB-Lyon (Conférence Catholique des Baptisés de Lyon) ne pouvait pas ne pas réagir. Elle a décidé de lancer une réflexion sur l'apostolat des laïcs : "Eglise 2030". Elle sera articulée sur un cycle de conférences et sur la mise en place d'ateliers d'approfondissement.

L'équipe d'animation de la CCB-Lyon

18 juin 2018

